

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du LUNDI 16 AVRIL 2018 à 8h00

Date de convocation : 10 avril 2018

Délibération

N°B2018_53

Membres en exercice :	24
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Michel JAMMES, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : Yves BASTIE, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Christian LAPALU, Henri MARTIN,

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Magali VERGNES (délibérations N°B2018_39 et N°B2018_48)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Aimé LAFFON,

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : Equipement culturel d'intérêt communautaire – Conservatoire – Demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts

Par arrêté du 11 juillet 2014, le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique du Grand Narbonne a été classé Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Dans le cadre de ses missions, il accompagne les élèves qui souhaitent s'engager dans une orientation préprofessionnelle avec une offre répondant aux exigences de niveaux et d'investissement de cette formation.

En 2012, l'orchestre « Harmonia » a été créé. Celui-ci a pour objectif de militer activement sur la diffusion des instruments de la famille des bois, cuivres et percussions. Son ambition est de fédérer dans une dynamique artistique d'envergure, les professeurs, enseignants artistes des conservatoires de la région, amateurs confirmés et élèves de troisième cycle. L'orchestre est ainsi constitué d'environ 50 musiciens issus des conservatoires du Grand Narbonne, Carcassonne, Béziers, Perpignan, Montpellier et des écoles de musique du département de l'Aude : Leucate, Sigean, et Gruissan notamment.

N°B2018_53

Depuis 2015, « Harmonia » parraine et accompagne le dispositif « orchestre à l'école » avec 50 enfants qui apprennent, sur le temps scolaire, un instrument de musique (bois, cuivres et percussions) à travers une pédagogie différenciée mettant la pratique au cœur de l'apprentissage.

En 5 ans, l'orchestre « Harmonia » a donné plus de 15 concerts sur le territoire du Grand Narbonne, par exemple à Leucate, Sigean, La Palme, Narbonne, Fleury, Portel des Corbières, ou encore récemment à Coursan.

Celui-ci a pour identité la Méditerranée et développe son projet autour de la création, la défense du répertoire de musique originale. Il se veut être une véritable vitrine artistique, et l'ambassadeur de la pratique d'harmonie sur la région « Occitanie ».

Les enjeux du projet « Harmonia » sont multiples : proposer à des élèves de 3ème cycle d'aborder des répertoires et un cursus musical ouvrant accès à une orientation professionnelle, permettre une mise en réseau des enseignants artistes de la région Occitanie, renforcer l'attractivité du conservatoire par un rayonnement de l'orchestre « Harmonia » du Grand Narbonne sur son territoire, et au-delà.

Aujourd'hui, afin d'assurer le maintien de l'orchestre, le Conservatoire du Grand Narbonne peut solliciter une subvention auprès de la Caisse des Dépôts. L'attribution de celle-ci est décisive pour que le projet se réalise en 2018. La Caisse des Dépôts est un organisme qui déploie une démarche de mécénat culturel permettant d'accompagner le développement d'orchestres en région, et la musique classique de manière générale. A travers le projet Harmonia, le Conservatoire du Grand Narbonne peut prétendre à l'obtention d'une subvention.

Vu en Commission 3 du 29 mars 2018,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Caisse des Dépôts pour le projet d'orchestre d'harmonie « Harmonia » ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 19/4/2018
et de sa publication
le : 19/4/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

